



Journal le St-U

Édition du 28 mai 2026
Vol. 52 No. 5

TABLE DES MATIÈRES

Prochaine date de tombée et séance du conseil.....	2
Comités municipaux	2
Mot du maire	3
Séance régulière du 11 mai 2026	4-5
Congé fête nationale du Québec	5
Collecte gros rebus et déplacement de la collecte du 24 juin.....	5
Projet d'ordre du jour	6
Chronique de prévention incendie	7
Stationnement interdit rue Saint-Paul et rue du Moulin.....	7
Respect, sécurité et démocratie.....	8-9
Avis publics- dérogations mineures	10-11
Avis publics	12-13-14
Info-Transport et avis de promulgation.....	15
Débarcadère public du Lac Blanc	15
État des comparatifs.....	16-17
Scrabble, ViActive et défi pissenlits	17
Chronique de la FADOQ et de la Bibliothèque.....	18
Chronique Cercle des Fermières	19
Société Horticulture et d'Écologie de Portneuf,	20
Service aide à la recherche de logements.....	20
Asso. du Lac Blanc et comité d'entraide Noel du Coeur	20
Petite annonce et annonces commerciales	21
Marche Jean-Marc Denis et heures ouverture frigo solidaire	22
Tournoi et ligue de volleyball	23
Bal des finissants	23
Fête des familles	23
Calendrier	24

HEURE D'OUVERTURE

Bureau municipal

Lundi 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 15 h

Mardi 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 15 h

Mercredi 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 15 h

Jeudi 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 15 h

Vendredi 8 h 30 à 11 h 30

Municipalité de Saint-Ubalde
427-B, boulevard Chabot
Saint-Ubalde (Québec) G0A 4L0
Téléphone : 418 277-2124
www.saintubalde.com

Prochaine date de tombée :

Vendredi 19 juin, à 11 h 30

Bureau municipal

418 277-2124, poste 101 ou info@saintubalde.com

Location de salle ou information

Changement d'adresse ou taxation

Message pour le maire

Direction générale

418 277-2124, poste 102 ou dq@saintubalde.com

Agent de développement

418 277-2124 poste 106 ou developpement@saintubalde.com

Urbanisme

418 277-2124, poste 105 ou urbanisme@saintubalde.com

Service incendie

Garde-feu : 418 507-0444

Garde-feu substitut ou chef pompier : 418 326-0446

Permis de brûlage pour feux à ciel ouvert

Feux d'artifice

Service des loisirs

418 277-2124, poste 206 ou loisirs@saintubalde.com

Travaux publics

418 277-2124, poste 205 ou voirie@saintubalde.com

➔ URGENCE VOIRIE : 418 326-1713

Permis d'embarcation de plaisance

418 277-2124, poste 103 ou edsmarais@saintubalde.com

Bibliothèque

418 277-2124, poste 203

COMITÉS MUNICIPAUX

2

Louise Magnan, conseillère # 1

Régie Régionale des matières résiduelles de Portneuf

Table de concertation des Aînés de Portneuf

Table des relayeurs de Portneuf

Portneuf Ensemble

Comité RH et CNESST

Comité santé (substitut)

Parc Régional de Portneuf (substitut)

Organismes de la Municipalité (substitut)

Politique familles et aînés (substitut)

Église et culturel (substitut)

Daniel Paquin, conseiller # 2

Infrastructures routières

Aqueduc, égout et assainissement des eaux usées

Comité consultatif d'urbanisme (substitut)

Comité de travail consultatif (substitut)

Comité de démolition (substitut)

Service incendie et prévention (substitut)

Sécurité civile (substitut)

Office Municipal d'Habitation du Grand Portneuf (substitut)

Shirley Drouin, conseillère # 3

Comité d'aménagement du territoire (développement)

Office Municipal d'Habitation du Grand Portneuf

Organismes de la Municipalités

Politique familles et aînés

Église et culturel

Table de concertation des Aînés de Portneuf (substitut)

Portneuf Ensemble (substitut)

Comité RH et CNESST (substitut)

Adriana Szalontai, conseillère # 4

Comité consultatif d'urbanisme

Comité de travail consultatif

Comité de démolition

Comité santé

Organismes de la Municipalités (substitut)

Politique familles et aînés (substitut)

Église et culturel (substitut)

Alexis St-Germain, conseiller # 5

Regroupement des associations des lacs de Saint-Ubalde

Capsa-bassin versant

Comité ISA -installations septiques autonomes

Comité 242- protection des lacs et de l'environnement

Parc Régional de Portneuf

Aménagement des parcs et des terrains (substitut)

Embellissement (substitut)

Loisirs et sports (substitut)

Entretien des bâtiments (substitut)

Mario Montambault, conseiller # 6

Service incendie et prévention

Sécurité civile

Aménagement des parcs et des terrains

Embellissement

Loisirs et sports

Entretien des bâtiments

Comité d'aménagement du territoire (développement) (substitut)

Regroupement des associations des lacs de Saint-Ubalde (substitut)

Capsa-bassin versant (substitut)

Comité ISA -installations septiques autonomes (substitut)

Comité 242- protection des lacs et de l'environnement (substitut)

Régie Régionale des matières résiduelles de Portneuf (substitut)

Infrastructures routières (substitut)

Aqueduc, égout et assainissement des eaux usées (substitut)

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

15 juin à 19 h

Ordre du jour, page 6

MOT DU MAIRE

Citoyens et citoyennes,

Quel magnifique mois de mai avons-nous eu! La nature s'est finalement réveillée; on peut admirer les bourgeons s'entrouvrir et les fleurs de printemps nous égayer de leurs présences et de leurs couleurs vives.

Notre mois de mai a débuté au lendemain de la célébration des bénévoles. Comme vous le savez, la municipalité de Saint-Ubalde met un pied d'honneur à célébrer et mettre à l'honneur les hommes et femmes qui contribuent à animer et faire rayonner les activités de Saint-Ubalde. Leur apport est primordial et fait une différence énorme sur la quantité et la variété des activités offertes. On peut commencer par nommer le premier grand rassemblement de la saison qui s'est déroulé le 16 mai dernier, soit le Grand bazar des Ubaldois et des Ubaldoises. Quoi que l'édition de cette année fut légèrement différente de par son emplacement, ce fut une édition fantastique! Belle journée, beau soleil, année record pour le nombre de vendeurs à la place centrale et visiteurs présents en grand nombre ont été le fruit de ce succès! Bravo aux bénévoles derrière ce bel événement!



Dernièrement, nous avons rencontré la Régie verte afin de solutionner les problèmes rencontrés au site de conteneurs du Lac Blanc qui se veut un point central pour la collecte des ordures et du recyclage des secteurs du lac Blanc et du lac Émeraude. Le problème est que ce site est utilisé à titre d'écocentre et plusieurs gros déchets nuisent régulièrement au bon fonctionnement des collectes par les camions de la Régie verte. Quatre nouveaux conteneurs seront ajoutés afin d'éviter les débordements, des caméras seront installées pour surveillance et des modifications seront apportées afin d'apporter meilleure clarté aux affichages en place. Merci de déposer vos choses dans les conteneurs appropriés et non par terre; cela n'apporte que de la nuisance visuelle et malodorante puisque plusieurs vermines éparpillent les ordures un peu partout sur le site.

En parlant de respect, je tiens à vous rappeler d'avoir un minimum de civisme envers nos employés municipaux qui travaillent sans relâche et font de leur mieux afin de vous offrir le meilleur des services. Nous sommes parfaitement au courant que les chemins sont maganés et qu'il y a plusieurs trous à réparer. Les travaux publics attendent la fin de la période de dégel afin d'effectuer les réparations afin d'obtenir un résultat optimal et durable sur le long terme. Soyez indulgents et patients, les réparations débiteront sous peu.

Enfin, je vous invite au prochain grand événement communautaire de Saint-Ubalde : **la Marche Jean-Marc Denis** qui se tiendra le 6 juin prochain. C'est une cause qui me tient à cœur et j'espère sincèrement que vous répondrez présents pour soutenir cette cause. Un autre événement vous attend le 12 juin prochain pour célébrer en famille et entre amis la fin de parcours primaire des élèves de 6^e année de la Morelle lors de leur bal des finissants. Ce sera la fête au village et c'est le meilleur moment de venir socialiser un peu. Les précisions quant à ces deux événements sont détaillées dans cette édition du journal le St-U.

Guy Germain

Maire

Séance régulière 11 mai 2026

Rés. 2026-05-108 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour.

Rés. 2026-05-109 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026.

Rés. 2026-05-110 Adoption des comptes au 7 mai 2026.

Rés. 2026-05-111 Le règlement d'emprunt # 229 du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 11 juin 2026;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 11 juin et le 11 décembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2027.	11 000 \$
2028.	11 500 \$
2029.	12 000 \$
2030.	12 400 \$
2031.	13 000 \$ (à payer en 2031)
2031.	73 400 \$ (à renouveler)

En ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et les suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 229 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 11 juin 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Rés. 2026-05-112 Le conseil autorise le remboursement de la taxe d'aqueduc facturée pour les années 2021 à 2025 au 401 Rang Saint-Denis, totalisant un montant de 1 401 \$, selon les modalités administratives en vigueur.

Une politique de remboursement soit élaborée et mise en place par l'administration municipale afin d'encadrer le traitement des remboursements de taxes et de frais municipaux, et ce, pour éviter toute situation future similaire.

Rés. 2026-05-113 Renouvellement des assurances générales avec la MMQ pour la période du 01-06-2026 au 01-06-2026 au montant de 136 941.06 \$ taxes comprises. (2025 = 131 073.59 \$ environs 4.5 % et comprenant l'ajout de la caserne).

Rés. 2026-05-114 Le conseil autorise le sixième paiement dans le cadre du projet de caractérisation des installations septiques autonomes au montant de 50 978.08 \$ plus les taxes applicables à la firme Expertise M.P. & Fils.

Les fonds doivent être pris à même le règlement d'emprunt prévu à ces fins.

Rés. 2026-05-115 La Municipalité confirme l'adoption du plan de transport adapté, de la tarification et des prévisions budgétaires 2026.

La Municipalité confirme sa participation financière annuelle pour 2026 au montant de 3 717 \$.

Rés. 2026-05-116 Le conseil autorise l'achat, auprès de Les Enseignes Professionnelles, d'une affiche pour le parc des Générations, conformément à la soumission reçue, pour un montant de 4 233,36 \$, avant taxes applicables.

Cette dépense doit être payée à même le budget prévu à cette fin.

Rés. 2026-05-117 Le conseil nomme, à titre de membres consultants du comité Santé, M. Jean-Philippe Bergeron, pharmacien, et M^{me} Hélène Berlinguette, docteure.

Les autres dispositions de la résolution no 2026-04-88 demeurent inchangées.

Rés. 2026-05-118 Le conseil autorise l'embauche de M. Mathias Perron, à titre d'étudiant, poste à temps partiel, pour effectuer des travaux d'entretien des terrains municipaux et des bâtiments.

Les tâches confiées incluent notamment l'entretien général des terrains (tonte, débroussaillage, nettoyage et travaux connexes) ainsi que l'entretien courant des bâtiments municipaux, selon les besoins et sous la supervision de la direction.

La directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à procéder à l'embauche et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis, selon les conditions discutées et convenues entre les deux parties.

Cette embauche prend effet à compter du 11 mai 2026 et pour la période et les heures prévues selon les conditions convenues.

Rés. 2026-05-119 Le conseil ratifie l'octroi du contrat à Stantec Experts-conseils Ltée, suivant l'offre de services professionnels datée du 14 avril 2026, pour la réalisation d'une étude d'avant-projet préliminaire sur les changements requis au poste de pompage PP3, pour un montant forfaitaire de 3 500 \$, avant taxes applicables.

Le conseil autorise également l'ajout d'une banque d'heures pour la réalisation de travaux ou d'estimations complémentaires relativement au prolongement du réseau d'égout, selon les besoins du dossier et conformément aux taux horaires prévus à l'offre de services de Stantec Experts-conseils Ltée.

La programmation TECQ 2024-2028 soit modifié pour ajouter cette dépense.

Rés. 2026-05-120 La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale qui s'appliquent à elle dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de

la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028.

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028.

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux version n°3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme.

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La Municipalité atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux version n°4 ci-jointe comporte des coûts véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Rés. 2026-05-121 Le conseil mandate la Fédération québécoise des municipalités (FQM) afin de procéder à une analyse indépendante du dossier du projet de transformation de l'église de Saint-Ubalde et de transmettre à la Municipalité un avis structuré accompagné de recommandations.

Le conseil autorise une enveloppe maximale de 20 heures, pour un budget approximatif de 3 000 \$ avant taxes (taxes en sus), pour la réalisation de cette analyse et de l'avis professionnel.

La directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, toute offre de services et tout document requis pour donner effet à la présente résolution, et à effectuer les démarches administratives nécessaires, conformément aux conditions discutées.

Rés. 2026-05-122 Le conseil refuse l'avenant tel que présenté (24-1274 Avenant 01 – Honoraires supplémentaires en architecture et ingénierie).

La Municipalité demande aux professionnels de transmettre une ventilation détaillée et documentée des montants réclamés en surplus, incluant, pour chaque item, la description des

services additionnels, le temps requis (heures/ressources), les taux applicables, la période visée, ainsi que les autorisations préalables obtenues, le cas échéant.

Cette ventilation détaillée et documentée soit transmise à la municipalité au plus tard dans les 15 jours suivants la réception d'une copie de la présente par les professionnels, à défaut, le conseil municipal se réunira de nouveau afin de décider d'autre(s) option(s) propre à s'assurer de la reprise des travaux dans les meilleurs délais.

Le conseil précise que la portion d'honoraires réclamée au motif du prolongement de chantier et/ou de la hausse du coût du projet ne peut être tenue en compte dans l'analyse d'un éventuel ajustement, considérant les dispositions de l'appel d'offres initial, sauf preuve de services additionnels distincts et dûment autorisés.

Le conseil précise que la présente résolution ne constitue pas un motif raisonnable ou valable permettant aux professionnels de suspendre, retarder ou refuser la remise des plans et devis, ni de cesser l'exécution de leur mandat.

La Municipalité exige que l'échéancier révisé déposé récemment par l'architecte soit respecté intégralement, à moins d'une autorisation écrite préalable de la Municipalité.

Tout manquement au respect des obligations contractuelles ou de l'échéancier pourra entraîner l'exercice des recours prévus au contrat et en droit, sans autre avis.

La directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à transmettre la présente décision aux professionnels, à demander toute information ou pièce justificative pertinente, et à effectuer le suivi administratif requis.

Rés. 2026-05-123 Le conseil appuie, pour les motifs ci-dessus, la demande d'autorisation de Ferme Lukange inc. déposée à la CPTAQ (dossier no 454345) visant le lotissement d'une partie du lot 5 387 163 (environ 12,6 ha), afin d'en permettre l'acquisition par le demandeur.

Rés. 2026-05-124 Le conseil abroge et met fin à la démarche d'adoption du règlement no 217-30, incluant le premier projet adopté, considérant que cette modification réglementaire n'est plus requise pour le projet du demandeur.

La Municipalité autorise le remboursement des frais liés à la demande de modification à la réglementation à Construction Arsenault;

La directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer le remboursement, à transmettre la présente décision aux parties concernées et, au besoin, à informer la MRC de Portneuf et tout autre organisme impliqué dans la procédure.

Rés. 2026-05-125 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement concernant la gestion contractuelle.

Rés. 2026-05-126 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement concernant la rémunération des élus.

Rés. 2026-05-127 Adoption du règlement # 282 relatif à l'utilisation du stationnement payant et au système de vignettes.

Rés. 2026-05-128 La municipalité informe la Société d'habitation du Québec (SHQ) qu'elle ne souhaite pas signer d'entente de financement dans le cadre du Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (PHTARL), volet 1 – Subvention aux municipalités.

La municipalité reconnaît que les ménages provenant de son territoire pourraient néanmoins recevoir une aide directe, laquelle sera administrée par la SHQ ou par l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf agissant en son nom, sans implication financière ni administrative de la municipalité.

La municipalité ne sera pas impliquée dans la gestion des dossiers, le suivi administratif des ménages ni la reddition de comptes relative à ce programme.

La présente résolution soit transmise à l'Office municipal d'habitation concerné ainsi qu'à la SHQ à leur demande et pour information.

Rés. 2026-05-129 Demande fait à la ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs de suspendre le processus d'adoption de ce règlement afin de le réviser significativement en associant cette fois-ci le milieu municipal au processus; plus précisément :

- de renoncer à la préséance de ce règlement sur toute réglementation municipale qui vise une protection accrue de l'environnement, particulièrement de nos ressources en eau (articles 7, 104 à 106);

- de lier l'augmentation des superficies en culture au processus d'aménagement du territoire et au respect des planifications territoriales, lesquelles sont élaborées en concertation avec l'ensemble des acteurs du milieu (articles 52 à 54).

La municipalité doit également transmettre une copie de cette résolution à la première ministre du Québec, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, au ministre des Affaires municipales, au député de notre circonscription, au ministère de l'Environnement et à la Fédération québécoise des municipalités.

Rés. 2026-05-130 Fin de la séance.

COLLECTE DES GROS REBUTS

Veuillez prendre note que la collecte des gros rebuts se fera, cette année, le 15 juin 2026.

Nous demandons à tous les résidents qui demeurent autour des lacs de bien vouloir laisser vos gros rebuts aux cotés des conteneurs afin de faciliter la collecte.

Merci de votre collaboration!

COLLECTE RECYCLAGE

Veuillez prendre note que les collectes de recyclage et de matières organiques du mercredi 24 juin sont déplacées au jeudi 25 juin.

Fête nationale du Québec

Mercredi 24 juin 2026

Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé.



Séance régulière du conseil municipal de
la municipalité de Saint-Ubalde
qui se tiendra le **15 juin à 19 h**,
à la salle polyvalente Dolbec, située au 400, rue de l'aréna

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2026;
3. Affaires découlant du procès-verbal;
4. Adoption des comptes au 10 juin 2026;
5. Dépôt – Rapport de rémunération mensuelle;
6. Dépôt – Rapport de rémunération annuelle 2026;
7. Rapport mensuel de suivi budgétaire;
8. Mandat au Centre d'archives régional de Portneuf;
9. Mandat pour l'élagage et la coupe d'arbre au 427 boulevard Chabot;
10. Autorisation d'achat de caméra et d'un nouvel affichage pour le site des conteneurs du Lac Blanc;
11. Contrat de location de la zamboni et application de peinture à glace Robert Boileau inc.;
12. Autorisation de signature entente de services aux personnes sinistrées entre municipalité de Saint-Ubalde et la société canadienne de la Croix-Rouge;
13. Demande de dérogation mineure avant l'émission d'un permis de construction visant l'orientation du bâtiment principal afin d'obtenir l'autorisation d'implanter un bâtiment principal orienté à 7 degrés par rapport au chemin au lieu d'être parallèle, tel que prescrit à la sous-section 6.1.2 du Règlement de zonage. (Lot 5 388 732 du Cadastre du Québec (zone RV-1) – 5784, chemin du Lac-Perron);
14. Demande de dérogation mineure est demandée, avant la délivrance des permis de démolition et de construction, afin de permettre la démolition complète du bâtiment principal, y compris les fondations, puis la construction d'un nouveau bâtiment principal sur de nouvelles fondations. La demande vise à autoriser une marge latérale de 2,15 m au lieu de 6 m, tel que prescrit à la sous-section 6.2.3 du Règlement de zonage (grille des spécifications — feuillet des normes), ainsi qu'une orientation du bâtiment vers le lac plutôt que d'être parallèle à la ligne de rue, tel que mentionne la sous-section 6.1.2 du même règlement. (Lot 5 388 440 du Cadastre du Québec (zone RV-6) – 2193, 7e rue du Lac-Blanc);
15. Adoption de règlement concernant la gestion contractuelle;
16. Adoption de règlement concernant la rémunération des élus;
17. Varia : Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe;
18. Dépôt du bordereau de la correspondance;
19. Suivi des rapports d'activités des directeurs et comités;
20. Période de questions (30 minutes);
21. Certificat de disponibilité de crédit;
22. Levée de la séance.



PRÉVENTION INCENDIE

Par Pascal Cauchon
SSI Saint-Ubalde
prevention@saintubalde.com

Les alarmes non fondées (ANF) représentent environ 25% du nombre d'interventions annuelles.

Les ANF sont causées par une alarme déclenchée en raison d'une situation malencontreuse mais évitable ou d'une défaillance, comme une erreur humaine, un dysfonctionnement du système, un entretien insuffisant, une mauvaise installation ou une panne du système d'alarme. La mobilisation du SSI est obligatoire après la réception d'un appel 911. Nous devons constater sur place du bien-fondé de l'appel.

La mobilisation entraîne des conséquences importantes, entre autres :

- Le déplacement inutile de pompiers pour répondre à ces alarmes;
- L'indisponibilité du SSI à répondre à d'autres urgences;
- La répétition des alarmes incendie dans un même lieu conduit à leur banalisation tant par les occupants des bâtiments que par les SSI.

Après une intervention pour une ANF, un suivi va être effectué par un préventionniste du service sécurité incendie. Si l'ANF est causé par une défaillance ou du mauvais entretien du système, une preuve de la réparation du système sera exigée. Dans le cas de la mauvaise position de l'avertisseur ou du détecteur de fumée, un déplacement pourrait être requis, et une preuve ou une vérification visuelle pourrait être demandée pour s'assurer de la correction de la non-conformité.

Pour toute question, communiquer avec le département de la prévention des incendies par courriel prevention@saintubalde.com



⚠ RUES VISÉES :

- 📍 Rue Saint-Paul
- 📍 Rue du Moulin



**AUCUN STATIONNEMENT PERMIS
JOUR ET NUIT**



POURQUOI ?

- ✓ Sécurité de tous
- ✓ Fluidité de la circulation
- ✓ Accès aux services d'urgence



EN CAS D'INFRACTION :



Amende



Remorquage

MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION !



St-Ubalde
DES MILLIERS DE POSSIBILITÉS



MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE

RESPECT, SÉCURITÉ ET

DÉMOCRATIE :

UN ENGAGEMENT COLLECTIF

📣 UN MESSAGE IMPORTANT À TOUS NOS CITOYENS

En 2024, le gouvernement du Québec a adopté une loi visant à **protéger les élus municipaux et les employés** ainsi qu'à favoriser l'exercice de leurs fonctions **sans entraves**.

👉 La Municipalité de Saint-Ubalde réaffirme son engagement envers un **milieu de travail respectueux, sain et sécuritaire**, tant pour **ses élus que pour ses employés**.

🏠 PROTÉGER CEUX QUI VOUS SERVENT, C'EST PROTÉGER NOTRE COMMUNAUTÉ

Les élus **et** les employés municipaux sont des acteurs essentiels de votre quotidien. Ils travaillent pour :

- ✓ Le bien-être de la communauté
- ✓ Le développement local
- ✓ Offrir des services de qualité

👉 Ils méritent d'exercer leurs fonctions dans un climat de **respect et de sécurité**.

👤 UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SAIN POUR TOUS

- ✓ Les employés municipaux ont droit à un milieu exempt de violence et d'intimidation
- ✓ Les élus doivent également pouvoir exercer leurs fonctions sans crainte

🚫 Aucun comportement agressif, impoli ou offensant ne sera toléré

👉 Les employés ne sont pas tenus de servir une personne adoptant de tels comportements

⚠ COMPORTEMENTS INACCEPTABLES

- Agressions psychologiques : insultes, menaces, harcèlement
- Dommages matériels : vandalisme, bris de biens
- Agressions physiques : coups, bousculades, menaces

🏛 LORS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

- ✓ Nous vous accueillons avec plaisir!
Afin d'assurer un climat respectueux pour **tous** (citoyens, élus et employés) :
 - Respect mutuel : aucun propos injurieux ou menaçant
 - Interventions : uniquement sur autorisation du président
 - Questions : claires, sans commentaires (préambule permis)

📌 Ces règles sont prévues au règlement municipal **214-3**

⚖ CONSÉQUENCES EN CAS DE NON-RESPECT

Toute personne qui :

- ⚠ Intimide, menace ou harcèle un élu **ou un employé municipal**
- ⚠ Perturbe une séance du conseil

👉 S'expose à des **amendes et poursuites**

🚫 TOLÉRANCE ZÉRO ENVERS LA VIOLENCE

- En personne
- Par téléphone
- En ligne ou sur les réseaux sociaux

👉 La violence envers **les élus et les employés municipaux** est **inacceptable** et ne sera pas tolérée

🗨 ENSEMBLE, BÂTISSONS UNE COMMUNAUTÉ RESPECTUEUSE

Le respect est l'affaire de tous.

Merci de votre collaboration 🤝

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est, par les présentes, donné :

QUE le conseil municipal sera saisi à sa séance régulière du 15 juin 2026 débutant à 19 h à la salle Dolbec, située au 400, rue de l'Aréna, Saint-Ubalde, des natures et des effets d'une demande de dérogation mineure.

Lot 5 388 732 du Cadastre du Québec (zone RV-1) – 5784, chemin du Lac-Perron

Une dérogation mineure est demandée avant l'émission d'un permis de construction visant l'orientation du bâtiment principal afin d'obtenir l'autorisation d'implanter un bâtiment principal orienté à 7 degrés par rapport au chemin au lieu d'être parallèle, tel que prescrit à la sous-section 6.1.2 du Règlement de zonage.



Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ou faire parvenir ses observations ou objections par écrit à l'attention de la directrice générale, avant la tenue de la séance précitée à l'adresse suivante : Municipalité de Saint-Ubalde, 427-B, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, G0A 4L0 ou par courriel à info@saintubalde.com.

Donnée à Saint-Ubalde, ce 20 mai 2026.

July Bédard
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est, par les présentes, donné :

QUE le conseil municipal sera saisi à sa séance régulière du 15 juin 2026 débutant à 19 h à la salle Dolbec, située au 400, rue de l'Aréna, Saint-Ubalde, des natures et des effets d'une demande de dérogation mineure.



Une dérogation mineure est demandée, avant la délivrance des permis de démolition et de construction, afin de permettre la démolition complète du bâtiment principal, y compris les fondations, puis la construction d'un nouveau bâtiment principal sur de nouvelles fondations. La demande vise à autoriser une marge latérale de 2,15 m au lieu de 6 m, tel que prescrit à la sous-section 6.2.3 du Règlement de zonage (grille des spécifications — feuillet des normes), ainsi qu'une orientation du bâtiment vers le lac plutôt que d'être parallèle à la ligne de rue, tel que mentionne la sous-section 6.1.2 du même règlement.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ou faire parvenir ses observations ou objections par écrit à l'attention de la directrice générale, avant la tenue de la séance précitée à l'adresse suivante : Municipalité de Saint-Ubalde, 427-B, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, G0A 4L0 ou par courriel à info@saintubalde.com.

Donnée à Saint-Ubalde, ce 20 mai 2026.

July Bédard

July Bédard
Directrice générale et greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE RELATIVE À DES PROJETS DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Avis public est par les présentes donné que :

1. Lors des séances tenues le 19 mars 2025, le 15 octobre 2025 et le 18 mars 2026, le conseil de la MRC de Portneuf a adopté trois projets de règlement visant à modifier son schéma d'aménagement et de développement. Ceux-ci visent à :
 - attribuer une vocation résidentielle à une portion de l'aire agricole à vocation particulière située dans le prolongement de la rue Germain à Deschambault-Grondines;
 - retirer la vocation commerciale dominante attribuée à une portion de la bande de 120 mètres située à l'ouest de la route de la Pinière, sur le territoire de la ville de Pont-Rouge;
 - agrandir l'affectation résidentielle rurale à même une partie de l'affectation agroforestière sur le territoire de la ville de Saint-Raymond en vue de permettre la réalisation d'un projet domiciliaire sur une partie des lots 3 120 043 et 3 428 751 du cadastre du Québec (prolongement du secteur Val-des-Pins).
2. Une assemblée publique de consultation portant sur lesdits projets de règlement se tiendra à la date et au lieu suivants :

Lundi, le 15 juin 2026 à 18 h 30
Préfecture de Portneuf (salle Saint-Laurent)
185, route 138
Cap-Santé (Québec)

Les personnes intéressées et les intervenants de toutes les municipalités du territoire de la MRC de Portneuf peuvent se présenter à cet endroit. À cette occasion, la commission de l'aménagement et du développement du territoire de la MRC de Portneuf présentera brièvement lesdits projets de règlement, répondra aux questions et entendra les personnes et les organismes désireux de s'exprimer à l'égard des projets de modification au schéma d'aménagement et de développement.

3. Une copie de chaque projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Portneuf situé au 185, route 138 à Cap-Santé ainsi que sur notre site Internet à l'adresse suivante : www.portneuf.ca, sous l'item « La MRC / Règlements et politiques / Projets de règlements ».
4. Les personnes et les organismes qui désirent soumettre des représentations écrites à la MRC de Portneuf peuvent le faire **avant 16 h, le 15 juin 2026**, par la poste à l'adresse suivante : 185, route 138, Cap-Santé (Québec) G0A 1L0 ou par courrier électronique à portneuf@mrc-portneuf.qc.ca.

DONNÉ À CAP-SANTÉ, CE 21 MAI 2026.

Josée Frenette, B.A.A., OMA
 Directrice générale et
 greffière-trésorière

RÉSUMÉ DES PROJETS DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE PORNEUF

Les projets de règlement soumis pour consultation concernent des espaces situés sur le territoire des municipalités de Deschambault-Grondines, Pont-Rouge et Saint-Raymond. La nature des modifications apportées par ces projets de règlement est présentée ci-dessous.

Mise en contexte et nature des modifications

Deschambault-Grondines

Le projet de règlement vise à attribuer une vocation résidentielle à une portion de l'aire agricole à vocation particulière située dans le prolongement de la rue Germain à Deschambault-Grondines. La démarche de modification au schéma d'aménagement et de développement (SAD) fait suite à une demande formulée par la Municipalité de Deschambault-Grondines aux fins de permettre l'implantation d'habitations multifamiliales sur un espace voué à des fins commerciales. Le projet de règlement vise plus particulièrement à remplacer la vocation commerciale attribuée à la portion de l'aire agricole à vocation particulière correspondant aux lots 5 886 259 et une partie du lot 5 886 258, d'une superficie totale de 1,56 hectare, par une vocation résidentielle de haute densité.



Pont-Rouge

Le projet de règlement vise à retirer la vocation commerciale dominante attribuée à une portion de la bande de 120 mètres située à l'ouest de la route de la Pinière, à l'exception des espaces situés au sud du chemin des Bassins qui conserveront leur vocation commerciale. La démarche de modification au schéma d'aménagement et de développement (SAD) fait suite à une demande formulée par la Ville de Pont-Rouge qui vise à permettre la réalisation d'un projet de développement résidentiel de haute densité dans le secteur visé ainsi qu'à permettre à la Ville de Pont-Rouge d'assurer la gestion de l'urbanisation dans cette partie de son périmètre d'urbanisation en y autorisant les fonctions urbaines qu'elle juge appropriées.



Saint-Raymond

Le projet de règlement vise à agrandir l'affectation résidentielle rurale à même une partie de l'affectation agroforestière sur une superficie de 15,15 hectares, dans le prolongement du secteur résidentiel Val-des-Pins. La démarche de modification au schéma d'aménagement et de développement (SAD) fait suite à une demande formulée par la Ville de Saint-Raymond afin de permettre la réalisation d'un projet domiciliaire d'une soixantaine d'emplacements destinés à l'implantation d'habitations unifamiliales, sur une partie des lots 3 120 043 et 3 428 751. Des modalités particulières spécifiquement applicables à ce secteur sont également intégrées au schéma d'aménagement et de développement pour répondre aux préoccupations soulevées en matière de sécurité et de cohabitation avec le corridor routier (Grand Rang) situé à proximité de l'espace visé par ce projet domiciliaire.



Par ailleurs, ce projet de règlement vise à modifier la carte des grandes affectations du territoire du SAD de manière à agrandir l'affectation résidentielle rurale à même une partie de l'affectation agroforestière pour y intégrer la partie des lots 3 120 043 et 3 428 751, sur lesquels est projeté un développement résidentiel.

Les effets des modifications proposées

À la suite de l'entrée en vigueur des règlements modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Porneuf, les municipalités de Deschambault-Grondines, Pont-Rouge et Saint-Raymond devront apporter les ajustements nécessaires à leurs outils d'urbanisme, en concordance avec les modifications apportées au schéma d'aménagement et de développement.

Ces ajustements devront avoir été exécutés dans les six (6) mois qui suivront l'entrée en vigueur des règlements modifiant le schéma d'aménagement et de développement.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDARE DES GENS QUI SONT ADMISSIBLES À LA PREMIÈRE ANNÉE DU PROGRAMME DE RÉHABILITATION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 13 avril 2026, le conseil municipal de Saint-Ubalde a adopté le règlement numéro 280 intitulé :

RÈGLEMENT NUMÉRO 280 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 000 000 \$ EN LIEN AVEC LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES AUTONOMES (RÉFÉRENCE RÈGLEMENT 273-1)

2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné peuvent demander que le règlement numéro 280 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter du secteur concerné voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

3. Ce registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le 11 mai, au bureau de la municipalité Saint-Ubalde, situé au 427-B boulevard Chabot, Saint-Ubalde, G0A 4L0.
4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 280 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 33. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 280 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 heures 30 le 11 mai 2026, à l'hôtel de ville situé au 427-B boulevard Chabot, Saint-Ubalde, G0A 4L0.
6. Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité selon les heures d'ouverture ou via le site internet de la municipalité;

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire du secteur concerné

7. Toute personne qui, le 13 avril n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

- ☞ être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;
- ☞ être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être frappée d'une incapacité de voter résultant d'un jugement rendu en vertu de l'article 288 du Code civil du Québec.

8. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise du secteur concerné qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- ☞ être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné depuis au moins le 13 avril 2026;
- ☞ dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être frappée d'une incapacité de voter résultant d'un jugement rendu en vertu de l'article 288 du Code civil du Québec.

9. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise du secteur concerné qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- ☞ être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné, depuis au moins le 13 avril 2026;
- ☞ être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis moins le 13 avril 2026, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire du secteur concerné, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

10. Personne morale :

- ☞ avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le (date d'adoption du règlement) et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi.

11. Les contribuables admissibles à la signature de ce registre sont ceux inscrit dans l'annexe B du règlement 280



Directrice générale, greffière-trésorière



Route : Boulevard Chabot (route 363)

Municipalité : Saint-Ubalde

Travaux : Reconstruction du boulevard Chabot (R-363) et des infrastructures municipales, à Saint-Ubalde

Horaire	Entraves
Du 25 mai au 5 juin, en tout temps	Circulation en alternance dirigée par des signaleurs routiers, entre la rue des Érables et la rue du Moulin.
Information complémentaire <i>Entraves levées les samedis et les dimanches lorsque possible.</i>	

Les travaux pourraient être reportés, prolongés ou annulés en raison de conditions météorologiques défavorables ou de contraintes opérationnelles.

Afin de connaître **toutes les entraves liées à ces travaux et les mises à jour**, consulter [Québec 511](#), un outil pratique pour planifier adéquatement ses déplacements, et télécharger l'[application mobile Québec 511](#) pour **activer les notifications**.

Pour toute question ou tout commentaire, il est possible de communiquer avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable en composant le 511 ou en consultant la page Web Quebec.ca/joindre-ministère-transports.

Pour plus d'information concernant les limites touchant les charges et les dimensions des structures, il suffit de consulter le [Répertoire des limitations de poids](#).

Source : Direction générale de la Capitale-Nationale
Ministère des Transports et de la Mobilité durable
communications.Capitale-Nationale@transportsgouv.qc.ca

Demande média : Relations avec les médias
Direction générale des communications
Ministère des Transports et de la Mobilité durable
Tél. : Québec : 418 644-4444
Sans frais : 1 866 341-5724
medias@transportsgouv.qc.ca

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE
MUNICIPALITÉ

AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, M^{me} July Bédard directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

QUE :

Lors de la séance régulière tenue le 11 mai 2026, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 282:

RÈGLEMENT NUMÉRO 282 RELATIF À L'UTILISATION DU STATIONNEMENT PAYANT ET AU SYSTÈME DE VIGNETTES

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du règlement ci-haut mentionné par courriel à s'adressant à l'adresse suivante : dg@saintubalde.com ou au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière pendant les heures d'affaires, au 427-B, boulevard Chabot, à Saint-Ubalde.

DONNÉ à Saint-Ubalde, ce 25^e jour de mai 2026

July Bédard

July Bédard

Directrice générale et greffière-trésorière

Embarcadère public du Lac Blanc

Veuillez prendre note que la barrière donnant accès à l'embarcadère public du Lac Blanc sera verrouillée à compter du lundi 1^{er} juin 2026 jusqu'au mardi 13 octobre 2026.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour de plus amples informations au 418 277-2124 poste 101.

ÉTAT DES COMPARATIFS

16

DÉPARTEMENT	BUDGET 2026	RÉEL AU 30 AVRIL 2026	SOLDE	%
TAXES FONCIÈRE	3 346 561.00 \$	3 338 078.72 \$	8 482.28 \$	-0.25%
TAXES DE SERVICES	677 034.00 \$	683 040.86 \$	(6 006.86) \$	0.89%
AUTRES REVENU	713 114.00 \$	197 648.54 \$	515 465.46 \$	-72.28%
SUBVENTIONS ET AFFECTATIONS	796 460.00 \$	3 209 491.48 \$	(2 413 031.48) \$	302.97%
TOTAL DES REVENUS	5 533 169.00 \$	7 428 259.60 \$	1 895 090.60 \$	34.25%

- \$

DÉPARTEMENT	BUDGET 2026			
CONSEIL MUNICIPAL	132 056.00 \$	59 517.56 \$	72 538.44 \$	55%
ADMINISTRATION	480 219.00 \$	171 866.56 \$	308 352.44 \$	64%
GREFFE	31 309.00 \$	10 057.35 \$	21 251.65 \$	68%
ÉVALUATION	72 675.00 \$	48 654.66 \$	24 020.34 \$	33%
HOTEL DE VILLE	99 365.00 \$	31 671.75 \$	67 693.25 \$	68%
TOTAL ADMIN	815 624.00 \$	321 767.88 \$	493 856.12 \$	61%
SURETÉ DU QUÉBEC	229 587.00 \$	- \$	229 587.00 \$	100%
SERVICE INCENDIE	262 027.00 \$	121 768.34 \$	140 258.66 \$	54%
SÉCURITÉ CIVILE	13 498.00 \$	6 216.73 \$	7 281.27 \$	54%
TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE	505 112.00 \$	127 985.07 \$	377 126.93 \$	75%
VOIRIE	933 323.00 \$	129 535.41 \$	803 787.59 \$	86%
DÉNEIGEMENT	669 500.00 \$	333 303.80 \$	336 196.20 \$	50%
CIRCULATION ET STATIONNEMENT	45 716.00 \$	8 538.20 \$	37 177.80 \$	81%
TOTAL VOIRIE	1 648 539.00 \$	471 377.41 \$	1 177 161.59 \$	71%
AQUEDUC	144 245.00 \$	26 552.11 \$	117 692.89 \$	82%
ASSAINISSEMENT DES EAUX	107 843.00 \$	44 738.82 \$	63 104.18 \$	59%
RÉSEAU D'ÉGOUT	35 071.00 \$	1 192.98 \$	33 878.02 \$	97%
DÉCHET DOMESTIQUE	102 718.00 \$	68 078.55 \$	34 639.45 \$	34%
ENFOUISSEMENT ET MATIÈRES RECYCLABLES	77 316.00 \$	51 543.76 \$	25 772.24 \$	33%
MATIÈRES ORGANIQUES	97 681.00 \$	65 120.16 \$	32 560.84 \$	33%
INSTALLATIONS SEPTIQUES	70 492.00 \$	19 816.75 \$	50 675.25 \$	72%
AUTRE HYGIÈNE DU MILIEU	500.00 \$	- \$	500.00 \$	100%
TOTAL HYGIÈNE DU MILIEU	635 866.00 \$	277 043.13 \$	358 822.87 \$	56%
COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT	41 585.00 \$	36 404.12 \$	5 180.88 \$	12%
SANTÉ BIEN-ÊTRE	15 806.00 \$	7 002.41 \$	8 803.59 \$	56%
URBANISME	106 932.00 \$	46 340.63 \$	60 591.37 \$	57%
TOTAL ENVIRONNEMENT ET URBANISME	170 290.00 \$	89 747.16 \$	80 542.84 \$	47%
DÉVELOPPEMENT	68 882.00 \$	22 672.89 \$	46 209.11 \$	67%
SALLE PAROISSIALE	26 443.00 \$	5 700.55 \$	20 742.45 \$	78%

VIE COMMUNAUTAIRE

XQWJ"CFQTG 'NGUETCDDNG#

Apportez votre jeu de scrabble et joignez-vous à nous pour une partie amicale tous les mercredis à 13 h.

Vous pouvez arriver à partir de 12 h 45 afin que nous puissions débiter à 13 h.

Les rencontres se tiennent à la sacristie située au 427 rue Saint-Paul

Pour information et inscription : Ghislaine Léveillé au 418 277-2368

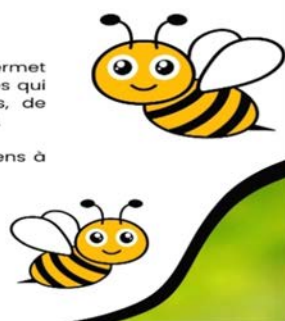


PARTICIPE AU DÉFI PISSENLITS

En retardant la tonte des pissenlits, cela permet aux insectes pollinisateurs, dont les abeilles qui sont menacées depuis plusieurs années, de faire le plein d'énergie après la rude saison.

La municipalité invite donc tous ses citoyens à participer et retarder la tonte.

QUAND TONDER?



**Séances d'activités physiques
conçues pour les 50 ans et plus
à la salle polyvalente Dolbec
du Centre récréatif ESU**

Lundi de 10 h 00 à 11 h 00

Vos animatrices

Mariette Gaouette
Martine Massicotte
Christiane Hamel
Hélène Duguay

**Fin des cours du lundi pour cette saison :
15 juin 2026**

Si la température le permet,
Nous irons marcher aux alentours avant le cours de 9 h 15

Mercredi de 10 h 00 à 11 h 00

Votre animatrice : Diane Bonneau

**Fin des cours du mercredi pour cette session :
10 juin 2026**

Détail important : Si vous prenez l'ascenseur,
il faut maintenir le doigt enfoncé sur le bouton
tout au long de la montée et de la descente.

Club FADOQ de Saint-Ubalde

Bonjour à tous nos membres,

L'été est à nos portes et qui dit été, dit vacances. Mais à la retraite, nous sommes pas mal tout le temps en vacances, avec quand même des projets. L'important est de faire de simples choses qui nous plaisent et nous changent de la routine.

Assemblée générale annuelle :

Le jeudi 7 mai avait lieu notre AGA. Voici la composition du Conseil d'administration :

Marie-France Delisle, présidente

Lise Linteau, vice-présidente et registraire

Madeleine Gaouette, secrétaire

Francine Gaouette, trésorière

Omer Hardy, administrateur

Lucette Girard, administratrice

Daniel Paquin, administrateur

Merci à nos membres pour leur participation et pour leur confiance à l'égard de notre comité. Chacun des membres du comité a à cœur de faire une réussite de notre club, d'organiser des activités pour plaire au plus grand nombre de personnes, de mettre effort et investissement de temps pour la bonne marche du club. Je me sens choyée en tant que présidente d'être si bien entourée. Un merci bien sincère aux membres du C.A.

Souper de fin de saison :

Notre dernier souper de saison a eu lieu le vendredi 15 mai. Nous désirons remercier toutes les personnes qui sont venues célébrer avec nous. 103 personnes ont pu déguster un délicieux steak au poivre cuit sur barbecue par Patrick Sweenay. Que de bons commentaires de tous les participants (es). Merci à Patrick, Joëlle, Louise, Lydia et Juliette pour l'excellent service. Merci à Mario Paquet et Yvon Marcotte pour la musique, toujours entraînante. Merci également à notre député M. Vincent Caron qui s'est joint à nous, accompagné de Julie. M. Caron a fait un don de 300 \$ à notre club. Merci de ce geste qui nous permet d'en faire profiter nos membres.

Prochaine saison 2026-2027 :

Nous vous réservons quelques nouveautés pour la prochaine saison 2026-2027. Dans un prochain St-U et sur notre page facebook, vous aurez l'occasion de les découvrir.

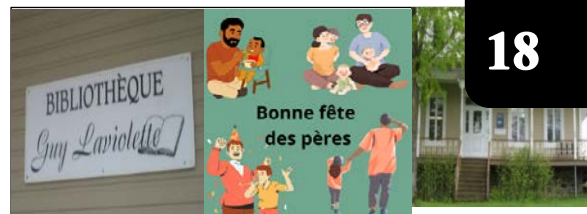
Si vous désirez devenir membre de notre club, il en coûte 30 \$ pour 12 mois ou 55 \$ pour 24 mois. Il vous suffit de communiquer avec notre registraire M^{me} Lise Linteau au numéro : 418 277-2512. Elle pourra répondre à vos questions et compléter le formulaire pour devenir membre. Les personnes de 50 ans et moins ou les personnes qui ont une carte de membre d'un autre club, vous avez la possibilité de profiter de toutes nos activités en prenant une carte affinité au coût de 12 \$ par année.

Je tiens à remercier sincèrement tous les membres qui ont participé à toutes nos activités de l'année : les jeudis après-midi, les dîners, les soupers et les bingos spécial membres. Sans oublier la visite du parlement qui fut des plus intéressante.

Je ne peux passer sous silence les personnes qui nous aident chaque semaine et lors de nos soupers à la préparation de la salle. Un grand merci à ces bénévoles qui sont si précieux.

Mon équipe et moi vous souhaitons un très bel été. Nous nous retrouverons le 10 septembre prochain. Et pour le St-U, nous nous retrouverons en juillet.

Marie-France Delisle, présidente. Tél : 418 326-4431



18

Des nouvelles de votre bibliothèque située au 425 rue St-Paul

Par Diane Bonneau

Horaire régulier jusqu'à la fin juin.

(Horaire d'été à venir pour juillet et août)

Lundi : 14 h à 16 h

Mardi : 18 h 30 à 20 h

Jeudi : 14 h à 16 h et 18 h 30 à 20 h

Vendredi : 18 h 30 à 20 h

Nouvelles acquisitions :

Stéphane Aubut : Sous le couvent des ombres

Claire Bergeron : L'île au château

Lise Bergeron : Dans la brume du matin

Jean-Pierre Charland : Un Canadien à Paris

Tome 2 La débâcle

François De Falkenstein : La saga des Heimlich

Tome 1 D'abord Régine

Chloé Duval : L'homme dans mes rêves

Joy Fielding : La pensionnaire

Kev Lambert : Cumul 1

Michel Langlois : Les tourbillons du destin

Marie-Renée Lavoie : La fille au jumpsuit

Jean Lemieux : Un monde sans dieux

Monique Proulx : Le bien ne fait pas de bruit

Lucianda Riley : La dernière chanson d'amour

Hélène Rompré : Les vagues scélérates

Maryse Rouy : Charlotte Bergevin **Tome 1** Exilée

Rémi-Julien Savard : Souffler un peu

Johanne Seymour : Alertes

Yrsa Sigurdardottir : La proie

Louise Tremblay d'Essiambre : Comme un goût de miel **Tome 1** P'tit Louis

Le mois de juin se pointe le bout du nez avec un air de vacances à l'horizon. Les enfants sont fébriles avec la fin des classes qui s'en vient, avec ses défis de réussite. Il faut faire de son mieux et donner son 110 %. Les défis ne sont pas les mêmes pour tous, mais nous méritons tous d'être fiers de soi.

Bonne fête des pères et savourez le temps passé avec vos proches, car ces instants sont précieux.

Fermez les yeux et revivez la joie éprouvée en présence de vos pères s'ils sont décédés, car ils sont toujours en vos cœurs.

Profitez bien de votre été pour vous ressourcer et faire le plein d'une énergie renouvelée.



Juin au Cercle des Fermières de St-Ubalde



L'été approche à grands pas ! Le mois de juin marque un moment plus tranquille dans nos activités, tout en nous permettant de nous rassembler pour souligner l'engagement de nos membres et profiter de beaux moments ensemble.

💖 **Le coût d'adhésion est de 38 \$ par année.** ✨ **Votre carte de membre vous permet de profiter de rabais chez différents fournisseurs.**
Bienvenue aux nouveaux membres !

🌈 **Les lundis – Tricote & Placote** 📍 **Au local derrière l'aréna – 8 h 30 à 11 h 30**

Nos rencontres se poursuivent tout le mois de juin et aussi pendant la période estivale! Un moment convivial pour tricoter, jaser... et pour celles qui le souhaitent, **le local est aussi disponible pour le tissage en tout temps.**

🌸 **Mercredi 3 juin – Dîner des bénévoles**

Un dîner sera offert pour honorer nos précieuses bénévoles 💖 🕒 **Heure et lieu seront confirmés par courriel**

🏛️ **Mercredi 10 juin – Dernière réunion, AGA et élections** 📍 **Salle paroissiale – 19 h**

Nous tiendrons notre **dernière réunion de l'année**, suivie de l'**Assemblée générale annuelle (AGA)**.

👉 **Élections pour les postes suivants :**

- Secrétaire
- Conseillère #2 🔄 Actions communautaires

Votre présence est importante !

🌈🌍 **Samedi 13 juin – Journée mondiale du tricot** 📍 **Parc-en-Ciel – 11 h à 15 h**

Venez tricoter en plein air dans une ambiance festive !

😊🌈 **Ouvert à tous — invitez vos proches !**

🌭 **Hot-dogs sur place** 🪑 **Apportez votre chaise et vos tricots.** 🌧️ *En cas de pluie, l'activité sera annulée.* 🍷

🌞 **Horaire estival**

Veuillez noter qu'en juin et pour la période estivale, il n'y aura pas :

- Mardis Couture
- Ateliers *Au fil des Arts*
- Ateliers *Mille et une saveurs*

🔄 *Ces activités reprendront au mois de septembre.*

♻️ **Engagement communautaire**

Nous faisons la cueillette de :

- Goupilles d'aluminium
- Lunettes
- Soutiens-gorge

Ces dons sont remis à des **œuvres caritatives** 💖 📍 **La cueillette se fait au local des Fermières lors des lundis Tricote & Placote.**

💡 **Astuce de grand-maman — Fraîcheur d'été**

Pour garder votre eau bien fraîche plus longtemps, ajoutez quelques raisins congelés dans votre verre. Ils remplacent les glaçons sans diluer le goût ! 🍇❄️

😊 **Bon été à toutes !**

Nous vous souhaitons une belle saison estivale remplie de soleil, de repos et de petits bonheurs. Au plaisir de vous retrouver à l'automne !

📺 Suivez-nous sur Facebook : **Cercle des Fermières de St-Ubalde**

📞 **Informations :** Micheline Laurin — 514 216-4005



Endroit

Maison des Générations
12, rue Déry
Cap-Santé

Date

7 juin 2026
13 h 30



Contactez-nous

Téléphone
418 538-4440

Courriel
sheportneuf@telus.net

Visitez notre site web
www.sheportneuf.org

Page Facebook
<https://www.facebook.com/sheportneuf>



Emblème Floral
de Cap-Santé

Le Hosta



L'Ancolie

7 juin 2026

Insectes au Jardin: bénéfiques ou maléfiques; telle est la question !



Daniel Gingras

Daniel Gingras a complété un doctorat en entomologie à l'Université McGill. Il a été vice-président et président de la Société d'Entomologie du Québec.

Il a travaillé au Biodôme, au Jardin botanique de Montréal et à l'Insectarium. Il est encore très impliqué dans plusieurs projets liés aux insectes et aux moyens biologiques de les contrôler.

Auteur de publications scientifiques et d'articles de vulgarisation, il donne des conférences. Il a fait des chroniques et des interventions à la radio et à la télévision.

**CHAQUE MEMBRE PEUT
INVITER UN AMI
GRATUITEMENT POUR CETTE
CONFÉRENCE !**



Cette conférence fera connaître la biologie de certains insectes utiles et bénéfiques pour la production de fruits et légumes (pollinisateurs) ou la protection (prédateurs, parasitoïdes). Nous allons aussi identifier et faire connaître les insectes maléfiques et indésirables causant des dommages aux plantes maraîchères. Elle propose des moyens pour s'en débarrasser, les contrôler ou éviter qu'ils s'arrêtent chez vous.

L'entrée est gratuite pour les membres de la SHEP ainsi que pour les résidents de Cap-Santé.

Pour toutes autres personnes désirant assister à la conférence, le coût est de 5\$ sauf pour un ami d'un membre.

Comité d'entraide du Noël du Cœur de Saint-Ubalde

Bonjour!

Même si Noël est encore loin, les membres du comité sont toujours disponibles en cas de besoin, en tout temps.

Si vous avez de la difficulté à boucler la fin de mois ces temps-ci, nous pouvons vous dépanner pour des besoins essentiels. Notre service est occasionnel, question de vous donner une chance pour repartir du bon pied.

Si, parmi vos proches, vous connaissez quelqu'un qui vit une période difficile, conseillez-lui de nous appeler. Parfois, un petit coup de pouce change beaucoup de choses.

Nous pouvons offrir cette aide en cours d'année grâce à la générosité des donateurs dans le temps des Fêtes! Un gros merci!

Les membres du comité :

Rita Grenon

Estelle Hammond

Réginald Hardy

Gilles Pellerin

Marie-Pier Vézina

Maryse Gaouette



Pour de l'aide, il suffit d'appeler au 418-277-2319.



Le Service d'aide
à la recherche
de logement

est là pour vous accompagner
gratuitement dans vos
démarches.

Le SARL est un service de soutien
offert à toutes personnes à la
recherche d'un logement sur le
territoire de la MRC de Portneuf
et d'une partie de la Jacques-Cartier.

Ouvert du lundi au jeudi de 8 h 00 à 16 h 00
et vendredi de 8 h 00 à 12 h

418 284-0016

sarl@omhgp.com



Service de garde de fin de semaines :
20 juin au 5 juillet 2026
Les samedis et dimanches
de 9h00 à 17h00



ASSOCIATION
DES RIVERAINS DU
LAC BLANC

P 1501, St-Ubalde, G0A 4L0

Courriel : arlacblanc@gmail.com

Web : <http://arlacblanc.quebec>

Assemblée Générale Annuelle de l'Association
des Riverains du Lac Blanc

Date : Samedi 13 juin 2026

Heure : 10 h 00 (accueil à compter de 9 h 30)

Endroit : Salle Paroissiale (429 rue Saint-Paul)

PETITE ANNONCE

21

Vous désirez publier une annonce?

Veillez-vous adresser au bureau municipal au 418 277-2124, poste 101. Le coût est de 2 \$ par annonce et celle-ci doit être remise et payée au plus tard à 11 h 30 le jour de la tombée.



ANNONCES COMMERCIALES

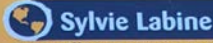


Peintures AGS inc.
Entrepreneur général spécialisé

Andréanne Savard
entrepreneure peintre

418 809-4968
peinturesags@gmail.com

RBQ : 5792-1017-01



Sylvie Labine
Conseillère en voyages
Cel. : 581 307-6668
sylvie.labine@terre-monde.com

1460, chemin Gascon
Terrebonne (Québec)
Canada J6X 2Z5
Tél. : 450 964-3574
www.terre-monde.com

Conseillère en voyage à Saint-Ubalde, affiliée à l'agence Voyages Terre et Monde, je suis passionnée et à l'écoute. Je vous accompagne pour créer le voyage qui vous ressemble. »



**DISPONIBILITÉS
JOURS SOIRS
FINS DE SEMAINE**

**Drainage Lymphatique
Réflexologie Plantaire
Massage thérapeutique
Oncologie Massage Viva
Massage Femme Enceinte
Massage Lomi Lomi
Kinésithérapie
Massage détente
Pierres Chaudes**

**MASSOTHÉRAPEUTE
KINÉSITHÉRAPEUTE**

**Saint-Ubalde
418-809-0727**

www.massotherapie-marie-claude-desrosiers.com



**MASSOTHÉRAPIE
MARIE-CLAUDE
DESROSIER**

**ENTRÉE INDÉPENDANTE
RENDEZ-VOUS EN LIGNE**

Marche Jean-Marc Denis 2026

Samedi 6 juin 2026 – Nouveauté au parc des Générations

Au nom du comité organisateur et en mon nom personnel, j'ai le plaisir de vous inviter à participer à la Marche Jean-Marc Denis 2026, qui se tiendra le samedi 6 juin prochain au parc des Générations à Saint-Ubalde.

Les inscriptions débuteront dès 10 h et le départ des activités sera donné à 11 h.

Le coût de participation est fixé à 5 \$ par personne, incluant un repas hot-dog. L'activité est gratuite pour les enfants de 12 ans et moins.

La Marche Jean-Marc Denis est un événement annuel organisé en mémoire de Jean-Marc Denis, un homme profondément apprécié dans notre communauté pour son travail à la Coopérative, ses talents de chanteur ainsi que son grand engagement bénévole. Depuis la première édition tenue en 2016, cette journée rassemble la population afin de préserver son souvenir tout en soutenant les personnes malades de Saint-Ubalde.

Les fonds recueillis permettent de financer des services et de l'équipement médical destinés aux résidents de notre municipalité qui vivent des moments difficiles.

Pour cette édition 2026, plusieurs activités sont offertes aux participants :

- 10 km de vélo
- 5 km de course
- 2,5 km de course
- 2 km de marche

Grâce à l'implication d'une cinquantaine de bénévoles, cette journée se veut familiale, rassembleuse et festive. Un petit bar sera sur place et de la musique d'ambiance viendra agrémenter l'événement.

Nous vous invitons à venir en grand nombre afin de marcher, courir ou pédaler en mémoire de Jean-Marc Denis et de contribuer à une cause locale qui fait une réelle différence dans notre communauté.

Au plaisir de vous y rencontrer,

Réjean Fiset

Président du comité organisateur
Marche Jean-Marc Denis 2026

MARCHE JEAN-MARC DENIS

SAMEDI 6 JUIN 2026

✓ 2 km de marche
✓ 2.5 km de course
✓ 5 km de course
✓ 10 km de vélo
✓ Musique
✓ Bar sur place

COÛT : 5 \$ REPAS INCLUS

Journée familiale pour tous !
Présidente d'honneur : Béatrice Denis

Inscription à 10 h
Départ à 11 h
du Parc des Générations

LE FRIGO SOLIDAIRE ST-U

HEURES D'OUVERTURE

30 MARS AU 17 OCTOBRE 2026

Lundi : 8 h à 17 h
Mardi : 8 h à 17 h
Mercredi : 8 h à 17 h
Jeudi : 8 h à 17 h
Vendredi : de façon aléatoire, sauf du 22 juin au 7 août de 8 h à 17 h
Samedi : Fermé
Dimanche : Fermé

Un remplissage sera fait chaque semaine.
*Aucun accès au frigo solidaire lors des journées fériées.

Localisation du frigo solidaire
400, rue de l'Aréna



TOURNOI VOLLEYBALL

ÉQUIPE DE 4 JOUEURS
MINIMUM 2 FILLES SUR LE JEU)

PRIX DE PRÉSENCE

SAMEDI 4 JUILLET

SI PLUIE, REMIS DIMANCHE 5 JUILLET

►► INSCRIPTION DÈS LE 7 AVRIL ◀◀

DATE LIMITE POUR LES INSCRIPTIONS : 24 JUIN 2026

LE CLASSEMENT DES ÉQUIPES SERA FAIT
LE MATIN-MÊME, À L'AIDE DE
2 SETS DE 15 POINTS

LIEU : TERRAIN EXTÉRIEUR DU PARC DES GÉNÉRATIONS

COÛT : 100 \$ PAR ÉQUIPE

MINIMUM : 6 ÉQUIPES

INFORMATION :
STEVE BOUTET, LOISIRS@SAINTUBALDE.COM
418 277-2124, POSTE 206

Saint-Ubalde
Fête
Loisirs
St-Ubalde



**PARC DES GÉNÉRATIONS
LIGUE
VOLLEYBALL**

LES MERCREDIS : DU 27 MAI AU 19 AOÛT
(SAUF LES 22 ET 29 JUILLET)

HEURES : DÉBUT DES PARTIES À 18 H 00

COÛT : 40 \$ RÉSIDENT
55 \$ NON-RÉSIDENT

INSCRIPTION PAR ÉQUIPE OU INDIVIDUELLE.
AVEC L'INSCRIPTION INDIVIDUELLE NOUS CRÉERONS DES ÉQUIPES.

INSCRIPTION : WWW.SAINTUBALDE.COM

INFORMATION : STEVE BOUTET 418 277-2124, POSTE 206

Loisirs
St-Ubalde



Fête des familles

Pour l'éveil de nos tout-petits

Viens découvrir l'école!

31 mai 2026

École du Bateau-Blanc,
à Saint-Casimir

500, boul. de la Montagne
Saint-Casimir (Québec) G0A 3L0

Professionnelles du développement de l'enfant
pour répondre à vos questions
(orthophoniste, ergothérapeute, physiothérapeute,
infirmière, etc.).

9 h 00 : Accueil et bar à collations

9 h 30 : Début des ateliers créatifs

- Parcours moteur
- Semis
- Chasse aux trésors
- Jeux de rôle

12 h 00 : Clôture de l'activité

GRATUIT

ACTIVITÉ POUR LES ENFANTS DE 0 À 5 ANS

Réservation obligatoire avant le 24 mai 2026

Réservez aux citoyens de
Saint-Casimir, Saint-Thuribe et Saint-Ubalde

En partenariat avec :

TABLE 0-5 ANS
DE PORTNEUF

Centre de services scolaire
de Portneuf

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale

Québec

Québec



BAL DES FINISSANTS

ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE LA
MORELLE

VENDREDI 12 JUIN

19 h 30

Chansonnier (Benoit Plamondon),
spectacle toute la soirée,
bar sur place.

Bienvenue à tous.

Gratuit !

2026

Saint-Ubalde
Fête

24

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	1 ViActive 10 h à 11 h Cercle fermière 8 h 30 à 11 h 30 Biblio 14 h à 16 h	2 Biblio 18 h 30 à 20 h	3 D O ViActive 10 h à 11 h Cercle fermière Diner des bénévoles Scrabble Sacristie à 13 h Écocentre 8 h à 12 h 13 h à 16 h 45	4 Biblio 14 h à 16 h 18 h 30 à 20 h	5 Écocentre 8 h à 12 h 13 h à 16 h 45 Biblio 18 h 30 à 20 h	6 Marche JM Denis Parc génération 11 h Écocentre 8 h à 12 h 13 h à 16 h 45
7 Messe 10 h 30	8 ViActive 10 h à 11 h Cercle fermière 8 h 30 à 11 h 30 Biblio 14 h à 16 h	9 Biblio 18 h 30 à 20 h	10 R O ViActive 10 h à 11 h Cercle fermière AGA 19 H Scrabble Sacristie à 13 h Écocentre 8 h à 12 h 13 h à 16 h 45	11 Fadoq AGA 13 h Biblio 14 h à 16 h 18 h 30 à 20 h	12 Bal finissant Salle Dolbec 19 h 30 Écocentre 8 h à 12 h 13 h à 16 h45 Biblio 18 h 30 à 20 h	13 Cercle fermière Journée tricot Parc-en ciel 11 h à 15 h Écocentre 8 h à 12 h 13 h à 16 h 45
14	15 E Cercle fermière 8 h 30 à 11 h 30 Séance conseil 19 h Salle Dolbec ViActive 10 h à 11 h Biblio 14 h à 16 h	16 Biblio 18 h 30 à 20 h	17 D O Scrabble Sacristie à 13 h Écocentre 8 h à 12 h 13 h à 16 h 45	18 Cercle fermière Pâtes fraîches et raviolis Biblio 14 h à 16 h 18 h 30 à 20 h	19 Date tombée du St-U Écocentre 8 h à 12 h 13 h à 16 h45 Biblio 18 h 30 à 20 h	20 Écocentre 8 h à 12 h 13 h à 16 h 45
21 Messe 10 h 30	22 Cercle fermière 8 h 30 à 11 h 30 Biblio 14 h à 16 h	23 Biblio Fermé	24 Fête nationale du Québec Bureau Municipal fermé Écocentre: Fermé	25 R O Biblio Fermé	26 Écocentre 8 h à 12 h 13 h à 16 h45 Biblio 18 h 30 à 20 h	27 Écocentre 8 h à 12 h 13 h à 16 h 45
28	29 Cercle fermière 8 h 30 à 11 h 30 Biblio 14 h à 16 h	30 Biblio 18 h 30 à 20 h				